

Deux textes ont été lancés pour lutter contre l'expérimentation animale

# Les opposants à la vivisection lancent deux initiatives

PHILIPPE BACH

**Démocratie directe** ► Les textes des deux initiatives – l'une législative, l'autre constitutionnelle – ont été publiés mardi dans *La Feuille d'avis officielle* de Genève. La Ligue suisse contre la vivisection (LSV) les lance afin de réduire l'expérimentation animale.

Le but de ce recours aux instruments de la démocratie directe est double. D'une part, il demande un rééquilibrage en faveur des défenseurs de la cause animale au sein de la commission cantonale qui donne le feu vert aux vivisections. Et, d'autre part, il encourage le financement de recherches alternatives. Notamment les expériences *in vitro* sur des tissus ou des amas de cellules.

Luc Fournier, président de la LSV, dénonce un parti pris du Conseil d'Etat. L'actuelle commission cantonale pour les expériences sur les animaux serait noyauté par l'exécutif. Forte de sept membres, elle donne une majorité quasi-automatique aux tenants de la science dure, expérimentale, les défenseurs de la cause animale ne disposant que de deux sièges.

## Droit de recours

Et encore. «Nous avons proposé une vétérinaire très sensible à notre cause, mais elle a été refusée par le Conseil d'Etat sous le prétexte qu'elle exerce en France, alors que plusieurs membres de cette commission sont externes à Genève», déplore M. Fournier. «Le gouvernement a ensuite nommé quelqu'un que nous considérons comme plus docile.»

L'initiative prévoit donc une meilleure représentativité des oppo-



sants à la vivisection au sein de cet organe. Et surtout, elle instaure un droit de recours individuel pour chacun de ses membres auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. Un tel principe existe notamment dans le canton de Zurich.

## Test pour la Suisse

Deuxième angle d'attaque, le volet constitutionnel proposant que la recherche classique – avec recours à l'expérimentation animale – soit sur un pied d'égalité avec les méthodes dites alternatives.

«Celles-ci sont aujourd'hui déjà très performantes, mais les crédits alloués sont dérisoires», déplore M. Fournier. Et de relever que quelque 8 millions de francs sont consacrés annuellement à l'expérimentation animale alors que les méthodes alternatives ne drainent que 400 000 francs. «La recherche sur les animaux n'est pas forcément la plus efficace alors que celles menées sur la culture *in vitro* de cellules ou des méthodes de simulation informatique donnent de bons résultats et progressent tous les

jours.» L'initiative propose une aide financière équivalente pour les deux filières.

Pour l'heure, la LSV est seule dans son combat, même si elle n'exclut pas le soutien de milieux antispécistes actifs depuis quelques années en Suisse. Genève n'est qu'une première étape. «Si nous parvenons à faire passer nos idées, nous lancerons un texte au niveau national pour défendre ce principe de financement paritaire», explique M. Fournier.

Les initiants ont jusqu'au 20 avril pour faire aboutir leurs textes. |